

2025/030

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2025-009**

SEANCE DU 12 MARS 2025

Date d'envoi des Convocations : 28 février 2025
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 15
Nombre de membres représentés : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le vingt huit février 2025, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 250 Allée des Sapins à MONTAGNY, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. OUTREBON Pascal

Pouvoirs : Mme MARCILLIERE donne pouvoir à M GILLET
M GAT donne pouvoir à M MARTINEZ
M DESCHANEL donne pouvoir à M FROMONT
Mme BLANC donne pouvoir à M OUTREBON

Secrétaire : Mme ROTHÉA

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA, BÉRAL, Ms NOWAK, GILLET, GIORGIO et BESSON
COPAMO : Ms FROMONT, COSTE Marc, BREUZIN, OUTREBON, BIOT et SAVOIE
CCPO : Ms CARLIER, ODET et ROCA-VIVES

Etaient excusés :

CCVG : Mme MARCILLIERE, M. FRANCO,
COPAMO : Mmes RIBERON, BLANC
CCPO : Ms GAT, VARIGNY, COSTE Gérald, JOASSARD et DESCHANEL

Était absent : -

M. BOUKADOUR

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapporteur : Pascal OUTREBON

Le rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision 2024 – 043 du 29 novembre 2024 approuvant l'adoption du CFU à compter de l'exercice 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024, ci-annexé ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le CFU est débattu, le conseil syndical élit son Président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant que dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance ;

Considérant la désignation de M. OUBREBON Pascal en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024,

Vu la présentation générale du Compte Financier Unique pour l'année 2024, telle que ci-dessous :

| | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
|--|--------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| Recettes | Prévision budgétaire totale | 3 335 109,26 | 9 564 290,56 | 12 899 399,82 |
| | Recettes réalisées | 1 732 429,39 | 11 371 746,35 | 13 104 175,74 |
| | Restes à réaliser | 32 891,26 | 0,00 | 32 891,26 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | 4 638 636,94 | 11 855 929,82 | 16 494 566,76 |
| | Dépenses réalisées | 1 806 190,30 | 10 139 596,37 | 11 945 786,67 |
| | Restes à réaliser | 270 068,09 | 0,00 | 270 068,09 |
| Différence entre les titres et les mandats Solde des réalisations de l'exercice | | - 73 760,91 | 1 232 149,98 | 1 158 389,07 |
| Résultats antérieurs reportés | | 1 303 527,68 | 2 291 639,26 | 3 595 166,94 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | | 1 229 766,77 | 3 523 789,24 | 4 753 556,01 |
| Différence entre les RAR | Restes à réaliser | - 237 176,83 | 0,00 | - 237 176,83 |
| Résultat cumulé | Excédent / déficit | 992 589,94 | 3 523 789,24 | 4 516 379,18 |

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2024 et de donner pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Pascal OUTREBON, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE Le Compte Financier Unique 2024.

DONNE Pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,



René MARTINEZ



La Secrétaire de séance



Céline ROTHÉA

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :Publié le :

Note de présentation du Compte Financier Unique 2024

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

| Chapitre | BP 2024 | CFU 2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| 011 charges à caractère général | 9 429 766,00 | 8 119 592,63 |
| 012 Charges de personnel | 473 999,00 | 449 664,35 |
| 65 Autres charges de gestion courante | 49 500,00 | 33 021,35 |
| 66 Charges financières | 5 440,00 | 5 289,54 |
| 67 Charges exceptionnelles | 5 000,00 | 448,10 |
| 68 Dot. Aux prov. P/Dépréciation actifs circulants | 5000,00 | 0,00 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 8 608 015,97 |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre section | 755 848,38 | 1 531 580,40 |
| 023 Virement à la section d'investissement | 1 131 376,46 | |
| Total des dépenses de fonctionnement | 11 855 929,82 | 10 139 596,37 |

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 10 139 596,37 € dont 8 608 015,97 € de dépenses réelles et 1 531 580,40 € d'opérations d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en recettes d'investissement.

Chapitre 011 - Les dépenses de charges à caractère général

Elles représentent 94,33 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont essentiellement constituées des coûts liés aux contrats de collectes, de tri, d'incinération et d'exploitation des déchetteries. A cela s'ajoute les charges courantes de gestion du SITOM (fluides, affranchissement, téléphonie, dépenses d'entretien, services extérieurs, primes d'assurances...) et les dépenses en communication et en prévention

Chapitre 012 - Charges de personnel : 5,22 % des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 65 - Autres charges de gestion : 0,38 % des dépenses réelles de fonctionnement

Elles comprennent les indemnités, les cotisations retraite et frais de mission des élus ainsi que la subvention allouée au Centre Léon Bérard pour la recherche contre le cancer

Chapitre 66 - Charges financières : 0,06 % des dépenses réelles de fonctionnement

Elles concernent les intérêts de l'emprunt en cours et les ICNE

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 0,01 % des dépenses réelles de fonctionnement

Ce chapitre enregistre les annulations de titres sur exercices antérieurs

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 531 580,40 €

Ce chapitre retrace les amortissements des biens acquis en investissement dont les opérations d'ordre relatives à la cession de la part MIE du Sitom au SYSEG.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

| Chapitre | BP 2024 | CFU 2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| 013 Atténuation de charges | 0,00 | 6.158,48 |
| 70 Produits de services | 351 000,00 | 490.349,25 |
| 74 Dotations et participations | 8 949 465,00 | 9.481.333,31 |
| 75 Autres produits de gestion courante | 119 000,00 | 449.444,05 |
| 77 Produits exceptionnels | 0,00 | 803.109,46 |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | | 11 230 394,55 |
| 042 Opérations d'ordre de transfert | 144 825,56 | 141.351,80 |
| 002 Excédent de fonctionnement reporté | 2 291 639,26 | |
| Total des recettes de fonctionnement | 11 855 929,82 | 11 371 746,35 |

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 11 371 746,35 € dont **11 230 394,55 € de recettes réelles de fonctionnement** et 141 351,80 € d'opérations d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en dépenses d'investissement.

Chapitre 013 - Atténuations de charges : 0,05 % des recettes réelles de fonctionnement

Ce chapitre est lié aux remboursements des charges de personnel (régularisation des écritures pour les chèques déjeuners, compensation du SFT,...)

Chapitre 70 - Produits des services : 4,37 % des recettes réelles de fonctionnement

Ce chapitre concerne la redevance spéciale

Chapitre 74 - Dotations et participations : 84,43 % des recettes réelles de fonctionnement

- Les participations versées par les Communautés de Communes pour l'exercice 2024 s'élèvent à 7 400 505 €,
- Les dotations (soutiens des éco-organismes, reprises des matériaux) s'élèvent à 2 069 574,95 €
- Les participations 2023 des communes à l'achat de composteurs à hauteur de 10 470,21 €
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement 2022 à hauteur de 783,15 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 4,00 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre concerne :

- Les recettes des régies pour la vente de bacs soit 21 680,20 € et de composteurs pour 33 133,88 €,
- La régularisation du crédit de TVA des années 2018 à 2023 pour un montant 347 044,00
- Des recettes diverses comme le loyer 2024 pour l'occupation de l'ancienne déchetterie de St Symphorien d'Ozon et des subventions de fonctionnement

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 7,15 % des recettes réelles de fonctionnement

Ce chapitre retrace les produits de cessions d'immobilisation dont les opérations d'ordre relatives à la cession de la part MIE du Sitom au SYSEG.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 117 602,33 €

Ce chapitre retrace les subventions amortissables ; il s'équilibre en dépenses d'investissement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

| Chapitre | BP 2024 | CFU 2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| 13 Subventions d'investissement | 3 740,71 | 3 740,71 |
| 16 Emprunts | 31 306,00 | 31 305,26 |
| 20 Immobilisations incorporelles | 39 109,76 | 33 119,40 |
| 21 Immobilisations corporelles | 161,644,50 | 97 427,36 |
| Opération 100 - PAV | 620 339,95 | 135 285,27 |
| Opération 101 – PAP CS | 45 075,70 | 45 028,74 |
| Opération 103 – BACS OM | 2994,00 | 275,21 |
| Opération 108 – PAV BIODECHETS | 46 275,00 | |
| Opération 31 – DECHETTERIE CCVG | 2 000 000,00 | |
| Opération 31 – Siège Sitom Montagny | 1 542 437,76 | 1 318 656,55 |
| Total des dépenses réelles d'investissement | | 1 664 838,50 |
| <i>040 Opérations d'ordre de transfert entre section</i> | <i>144 825,56</i> | <i>141 351,80</i> |
| Total des dépenses d'investissement | 4 638 636,94 | 1 806 190,30 |

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 1 806 190,30 € dont 1 664 838,50 € de dépenses réelles d'investissement et 141 351 ,80 € d'opérations d'ordre budgétaire.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement – 0,22 % des dépenses réelles d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes – 1,88 % des dépenses réelles d'investissement

Ce chapitre comptabilise l'amortissement des annuités de l'emprunt en cours

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles – 5,04 % des dépenses réelles d'investissement

Ce chapitre retrace les équipements de contrôle d'accès à la déchetterie de Chaponost, le renouvellement du logiciel communication et la migration des mails vers Microsoft 365

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles – 1,99 % des dépenses réelles d'investissement

Ce chapitre concerne principalement les équipements des déchetteries : matériel, panneaux...

Opérations 100 PAV SILOS – 8,13 % des dépenses réelles d'investissement

Ce chapitre fait état des acquisitions de silos pour les trois communautés de communes

Opérations 101 PAP COLLECTE SELECTIVE – 2,70 % des dépenses réelles d'investissement

Ce chapitre fait état des acquisitions de bacs de tri pour les trois communautés de communes

Opérations 103 BACS OM – 0,02 % des dépenses réelles d'investissement

Ce chapitre fait état des acquisitions de bacs OMR pour les trois communautés de communes

Chapitre 31 – Construction Sitom à Montagny – 79,21 % des dépenses réelles d'investissement

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 141 351,80 €

Ce chapitre retrace les subventions amortissables ; il s'équilibre en recettes de fonctionnement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

| Chapitre | BP 2024 | CFU 2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| 10 Dotation fonds divers et réserves : FCTVA | 80 000,00 | 79 454,19 |
| 13 Subventions d'investissement | 12 316,00 | 10 814,60 |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 828 601,00 | 0,00 |
| Opération 100 - PAV | 521 657,10 | 105 269,86 |
| Opération 31 – Siège Sitom Montagny | 5 310,34 | 5 310,34 |
| Total des recettes réelles d'investissement | 1 447 884,44 | 200 848,99 |
| 040 Opérations d'ordre de transfert entre section | 755 848,36 | 1 531 580,40 |
| 001 Solde d'exécution section d'investissement reporté | 1 303 527,68 | |
| 021 Virement de la section de fonctionnement | 1 131 376,46 | |
| Total des recettes d'investissement | 4 638 636,94 | 1 732 429,39 |

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 732 429,39 € dont 1 531 580,40 € d'opérations d'ordre :

Chapitre 10 – Dotations - FCTVA : 39,56 % des recettes réelles d'investissement

Ce chapitre concerne l'encaissement du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses éligibles de 2022

Chapitre 13 - Subventions : 5,38 % des recettes réelles d'investissement

Ce chapitre retrace la participation des communes et des syndicats à l'achat de silos et de corbeilles de ville

Opérations 100 - PAV – 6,35 % des dépenses réelles d'investissement

Ce montant correspond à la participation des communes pour l'acquisition de silos

Opérations 31 Siège SITOM à Montagny – 52,41 % des recettes réelles d'investissement

Ce montant correspond à des écritures liées à une avance versée pour le lot électricité

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 531 580,40 €

Ce chapitre retrace les amortissements des biens acquis en investissement et les cessions d'immobilisations notamment la vente de la part MIE du Sitom au SYSEG.